

Cordée de la Réussite

ANSAMB

Avenir durable, Ingénierie et Mixité



Le dispositif « Cordées de la Réussite » vise à lever les obstacles culturels et psychologiques qui peuvent brider l'ambition scolaire.

Il renforce l'accompagnement à l'orientation des élèves pour réduire leur autocensure et élever leur niveau d'ambition.

Il rend les perspectives de poursuite d'études plus concrètes pour les élèves.



La Cordée de la réussite de l'UR / ESIROI « ANSAMB « Avenir durable, ingénierie et Mixité » a été créée en 2022.



Objectifs

- ◆ Repérer les collégiennes et collégiens attiré par les sciences et les accompagner sur leur cursus jusqu'en école d'ingénieur ;
- ◆ Développer l'attractivité des filières scientifiques, en particulier des sciences de l'ingénieur ;
- ◆ Sensibiliser les collégien.nes et lycéen.nes aux enjeux du réchauffement climatique ;
- ◆ Développer le goût de l'innovation et la créativité ;
- ◆ Former des élèves-ingénieur.e.s citoyen.nes et impliqués dans la formation et la sensibilisation des plus jeunes.



Actions

- ◆ Favoriser le développement de clubs sciences dans les collèges et lycées.
- ◆ Participation à des concours comme C-Génial ou le nouveau concours de la voie technologique.
- ◆ Animation d'un atelier " Fresque du climat" pour les établissements de la cordée de sorte à sensibiliser les collégiens et collégiennes au réchauffement climatique et aux enjeux de l'innovation future.
- ◆ Faire mentorer les lycéens / collégiens de la Cordée par les diplômés et élèves-ingénieur.es de l'ESIROI



Contrat d'engagement dans le cadre d'une Cordée de la Réussite

Année scolaire 2022 - 2023

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Établissement scolaire :

Intitulé de la Cordée : **ANSAMB — Avenir durable, Ingénierie et Mixité**

L'élève s'engage à participer aux actions entreprises dans le cadre de la Cordée indiquée plus haut pour la durée de l'année scolaire 2022-2023.



L'établissement scolaire s'engage à faire bénéficier à l'élève des actions qui seront entreprises dans le cadre de cette cordée au cours de l'année scolaire 2022-2023.



Signature du chef ou de la cheffe d'établissement



Signature de l'élève

Signature des représentants légaux